

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 28 Février, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : Pierre GAUDRY (Pouvoir à HAYNE Jean-Jacques), FERRAND Christophe, VYNCKIER Marc. Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : COLIN Christelle) a pris les décisions suivantes :

COMMUNE DE ROMENAY - ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 / COMPTE DE GESTION 2011 / AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

- COMMUNE de ROMENAY : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2011

- ASSAINISSEMENT : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2011

REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

➤ ETUDE DEVIS SUITE LOT INFRACTUEUX

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de la SARL Menuiserie Artisanale Bruno CARVALHO – 71700 TOURNUS concernant les travaux de menuiseries intérieures pour un montant de 4765.87 € HT soit 5099.48 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et passer la commande.

➤ AVENANTS N°1 et N°2 – LOT 9 CARRELAGE FAIENCE – SARL DECORENOV – 71470 ROMENAY

- a validé à l'unanimité l'avenant n°1 de transfert de nom de l'entreprise LAURENT Jérôme – 71470 ROMENAY devenue SARL DECORENOV – 71470 ROMENAY

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en moins-value de l'entreprise DECORENOV pour un montant de 549.67 € HT soit 588.15 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer lesdits avenants.

➤ AVENANTS N°1 et N°2 – LOT 10 SOLS SOUPLES – SARL DECORENOV – 71470 ROMENAY

- a validé à l'unanimité l'avenant n°1 de transfert de nom de l'entreprise LAURENT Jérôme – 71470 ROMENAY devenue SARL DECORENOV – 71470 ROMENAY

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise DECORENOV – 71470 ROMENAY pour un montant de 1451.13 € HT soit 1552.71 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer lesdits avenants.

M.A.P.A. SIGNALISATION « BALADES VERTES » : RESULTAT DE LA CONSULTATION DE FOURNISSEURS EFFECTUEE LE 16.01.2012.

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise PIC BOIS – Signalétique Touristique – 01300 BREGNIER CORDON pour un montant de 5211.21€ HT soit 6232.61 € TTC.

- autorise Mr le Maire à valider le devis et passer la commande.

AMENAGEMENT DE LA RD 975 ET DE LA RUE DES PLATANES ET SES ABORDS :

➤ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

- a validé à l'unanimité le projet d'aménagement de la RD 975 et le projet d'aménagement de la Rue des Platanes et ses abords.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à solliciter une aide financière au titre des amendes de police pour l'année 2012 pour ces 2 projets.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION DETR

- a validé à l'unanimité le projet d'aménagement de la RD 975 et le projet d'aménagement de la Rue des Platanes et ses abords.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, pour l'année 2012, pour lesdits projets, selon le plan de financement établi.

PROJET DE CREATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE (Phase n°1) : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de valider le devis de Mr Pierre BASSET – 01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES relatif à la fourniture d'arbres fruitiers en vue de la plantation d'un verger conservatoire pour un montant total de 435.00 €.

- autorise Mr le Maire à passer la commande.

JURY D'ASSISES : CONSTITUTION DU JURY POUR 2013

- a procédé au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale, à savoir :

➤ Mr RUÉ Sébastien - « Etang Magnien » - 71470 ROMENAY

➤ Mme VERNAY Michèle – « Chamissiat » - 71470 ROMENAY

➤ Mme LEGRAND Laurianne – « Etang Magnien » - 71470 ROMENAY

MUSEE DU CHAMP BRESSAN : BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2012

- a donné à l'unanimité un avis favorable sur le budget prévisionnel 2012 du Musée du Champ Bressan.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE :

➤ MODIFICATION DES COTISATIONS 2012 à compter du 01.04.2012.

- a décidé à l'unanimité de modifier, à compter du 01.04.2012, les droits d'inscription comme suit : Adultes : 8.00 € et Enfants : 5.00 €.

➤ **BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2012**

- a donné à l'unanimité un avis favorable sur le budget prévisionnel 2012 de la médiathèque.

➤ **PROPOSITION D'ORGANISATION DU 20^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE EN MAI 2013**

- a donné à l'unanimité un accord de principe sur le projet d'organisation du 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque en mai 2013 (budget restreint + vin d'honneur).

ACQUISITION DE 4 BANCS : ETUDE DE DEVIS

- a validé à l'unanimité le devis de la SARL PREFABRIQUES BETON DU CAGIRE – 31210 AUSSON pour un montant de 2712.64 € HT soit 3244.32 € TTC pour la fourniture de 4 ensembles pique-nique béton.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à passer la commande.

COURSE CYCLISTE DU 12.08.2012 ORGANISEE PAR LE VELO CLUB TOURNUS : PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

- a décidé, par 10 voix pour et 4 abstentions de ne pas reconduire pour 2012 la participation financière communale au titre des frais d'organisation de ladite course.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : MISE EN PLACE D'UN FORFAIT ASSOCIATIF A LA JOURNEE EN SEMAINE

- a validé, par 10 voix pour et 4 abstentions, la mise en place d'un forfait associatif (pour les associations de Romenay uniquement) à la journée en semaine (hors jour férié) pour les locations à but lucratif (hors coût du chauffage qui sera à rajouter)

- précise que pour l'application de ce forfait, les clés des salles seront retirées en mairie le matin et rendues en mairie le soir de la même journée.

- dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 01.04.2012.

ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

- a décidé à l'unanimité de maintenir le montant de la Participation de Raccordement à l'Egout à 1000 € payables en 2 fois sur le même exercice (500 € en Juin et 500 € en Décembre).

- a décidé d'instaurer à compter du 01.04.2012, une participation de raccordement à l'égout pour les bâtiments existants déjà raccordés et qui subiront des transformations (surfaces aménagées, reconstruites etc...)

CONVENTION « RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES »

- a validé à l'unanimité la convention avec la Communauté de Communes Saône et Seille précisant les modalités d'occupation des locaux pour le fonctionnement du relais dans la commune.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer ladite convention.

CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

- a décidé, par 12 voix pour et 2 abstentions, de l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 11.62 € dont le recouvrement s'avère impossible.

AVIS SUR DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire du GAEC DU BOIS PHILIPPE pour sa propriété située au lieudit « Montcherin » (Construction d'une stabulation libre sur litière accumulée)

- a donné par 13 voix pour un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr FERRARIS Pierre pour sa propriété située au lieudit « Corcelles » (Démolition d'un bâtiment vétuste et reconstruction d'un bâtiment ossature bois 37.20 m²) (Mr FERRARIS Pierre a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme LAVOIGNAT Stéphanie pour sa propriété située au lieudit « Grand Beaumartin » (Aménagement de combles en partie habitable + pose de vélux + remplacement de fenêtres).

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP Louis PARIS et Ghislaine CORGET pour une propriété située au lieudit « La Verchère » et appartenant au SDIS (Sera accordé tacitement le 14.03.2012).

- a donné par 11 voix pour et 3 abstentions un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par Mr LEDUC Henri pour sa propriété située au lieudit « Les Nivres ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la candidature de Cécile UNTERMAIER aux élections législatives de juin 2012.

- du courrier de la CNIL (possibilité de désignation d'un correspondant CNIL)

- du bulletin municipal (version définitive)

- de divers courriers.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

